

## 4. Alimentation

Dans la gestion de ses 6 cantines scolaires, la Province a un rôle pionnier à jouer. En y favorisant la consommation de produits issus de l'agriculture biologique et de produits locaux issus de circuits courts, les écoles provinciales se constitueraient en exemples pour les enfants, leur famille et pour d'autres collectivités.

Il conviendra d'améliorer la qualité et l'impact sur l'environnement des repas servis dans les institutions provinciales en ayant au moins 50 % de produits bio et/ou produits issus du circuit court ainsi qu'au moins un repas/semaine avec des protéines végétales. Ce chapitre a un lien avec le chapitre santé de notre programme, auquel il convient de se référer.

## 5. Autres pollutions

De manière générale, la prévention et le principe de précaution sera promu. En particulier, on évitera le déploiement d'appareils générateur d'ondes électromagnétiques au sein des bâtiments provinciaux ou des intercommunales, et on privilégiera le filaire. Si les terrains sous la responsabilité de la Province ou des intercommunales sont convoités par les opérateurs pour y placer des antennes, on n'acceptera que si les champs électromagnétiques dégagés sont, de manière cumulative, inférieurs en tout point à 3 V/m.

### Axe 3

Promouvoir la réflexion et l'action sur la protection de l'environnement, maintenant et à long terme

***Beaucoup d'institutions publiques sont de vrais paquebots : elles ont une telle inertie que la décision d'un changement aujourd'hui prend des années avant de sentir un effet. Dès lors, il est indispensable d'avoir une vision à 30 ou 50 ans, en matière environnementale, mais aussi sociale et économique. En effet, une réflexion à long terme évite « les grands travaux inutiles ». Pour accompagner ce changement de penser et de concevoir les politiques environnementales, une sensibilisation et une éducation à l'environnement est fondamentale.***

### 1. Subsidiation et éducation à l'environnement

La Province dispose de deux lignes de subvention pour des actions en faveur de l'environnement au sens large, pour un total de 420 000 €. Il s'agit d'un signal positif qu'il convient de poursuivre et amplifier :

- Poursuivre la subsidiation en lui donnant plus d'ampleur et en la faisant mieux connaître.
- Continuer les appels à projets et assurer le classement de ceux-ci par un jury indépendant.

Par ailleurs, l'éducation à l'environnement devrait faire partie des apprentissages de base. Au-delà des programmes scolaires proprement dits, qui relèvent de la Communauté française, la Province soutiendra l'aide à la sensibilisation et l'éducation à l'environnement au travers des nombreuses associations dont les activités peuvent s'organiser à l'école ou en dehors.

### 2. Technologie environnementale

Le territoire provincial regorge d'entreprises actives dans le domaine environnemental. Il s'agit d'appuyer et de promouvoir ces entreprises qui valorisent le territoire par différentes actions comme l'organisation d'un salon, de colloques, etc. La Province réalisera un inventaire des besoins de ces entreprises, ainsi que des conditions nécessaires pour que s'en développent de nouvelles.